

Les subsides

M. Pelletier: Cela n'a pas été fait ni par le chef néo-démocrate, ni par le propre parti de l'honorable député.

M. Clark: Cela été plutôt fait par le chef du Nouveau parti démocratique. Si le député de Sherbrooke (M. Pelletier) veut participer au débat, il le peut. Il a été silencieux au cours du débat sur la Constitution, peut-être qu'il le sera encore . . .

M. Pelletier: Je n'ai pas été silencieux . . . C'est autre chose dans l'Est du Canada . . .

M. Clark: Jamais!

M. Pelletier: C'est cela que tu fais!

[Traduction]

M. Clark: Laissez-moi exposer les faits, monsieur le Président. Je voudrais parler de M. Gillespie. Commençons par établir qui est M. Gillespie. Alastair Gillespie est l'ancien ministre chargé du programme en question. Il a quitté le gouvernement en juin 1979. C'est le 4 juin 1979 que commence le compte des deux années. Le 6 décembre 1980, l'ancien ministre, Alastair Gillespie, a adressé une lettre à son ancien sous-ministre, ce «cher Mickey». Je cite une partie de cette lettre:

Cher Mickey,

Comme vous le savez, je m'occupe de ce projet depuis un certain temps. Il a fallu en fait beaucoup plus de temps que je ne l'aurais cru, mais je suis maintenant convaincu que notre entreprise peut s'appuyer sur une base solide. Je me félicite que vous approuviez le projet et soyez d'avis qu'il pourrait être financé à même la «caisse de remplacement du pétrole», pourvu qu'il reçoive l'appui du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

C'est la partie significative de la lettre que l'ancien ministre a envoyée à son ancien sous-ministre, ce «cher Mickey».

Une voix: C'est signé «Alastair».

M. Clark: C'est exact. Je vous rappelle, monsieur le Président, les lignes directrices qui interdisent d'exercer des pressions. Le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre à plusieurs occasions que les pressions ne pouvaient s'exercer lors d'un seul appel, qu'elles devaient s'échelonner sur une certaine période de temps. C'est la définition très particulière qu'il donne. Sans discuter de cette définition que je trouve incomplète, disons comme le premier ministre qu'il ne peut y avoir de pressions que si elles s'exercent sur une certaine période. Je reviens à la lettre d'Alastair Gillespie à ce «cher Mickey», qui dit: «Comme vous le savez . . . », cher Mickey, « . . . je m'occupe de ce projet depuis un certain temps». Il ne peut y avoir aucun doute. Les documents que le gouvernement lui-même a déposés sur le bureau des Communes révèlent que les pressions s'exerçaient depuis quelque temps déjà. Les actions d'Alastair Gillespie enfrenaient clairement l'interdiction d'entreprendre des démarches pendant une période de deux ans.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Un autre élément que je trouve intéressant dans cette lettre, c'est la référence précise au fonds de remplacement du pétrole. A mon avis, cette référence précise laisse à penser que M. Gillespie savait que son projet ne bénéficierait pas automatiquement des subventions accordées à même ce

fonds. Il est question également dans la lettre, je le rappelle aux députés, à des discussions antérieures. Nous ignorons si ces discussions portaient sur le fait que le projet mis sur pied par Alastair Gillespie ne répondait pas exactement aux critères ou que l'on n'était pas certain qu'il y répondait. On parle clairement de discussions dans la lettre. Cela donne à penser que ces discussions avaient pour but d'arrêter une position en vue de poursuivre les démarches. Je regrette de devoir dire, monsieur le Président, que cette interprétation a été confirmée par les faits, puisque l'entente a été modifiée par la suite pour inclure le projet de M. Gillespie. L'un des documents qui ont été rendus publics hier par le premier ministre ou le ministre des Finances dit ceci:

Entente entre le Canada, la Nouvelle-Écosse et Scotia Coal Synfuels Project signée le 25 septembre 1981 et entrant en vigueur rétroactivement le 30 juin 1981. Étant donné que l'entente signée en 1977 par le Canada et la Nouvelle-Écosse n'incluait pas explicitement la liquéfaction du charbon, on ne pouvait se servir des sommes contenues dans le fonds de remplacement du pétrole. C'est pourquoi le Canada a signé cette entente tripartite avec la Nouvelle-Écosse afin de préciser que les projets de liquéfaction du pétrole pouvaient être subventionnés à même le fonds de remplacement du pétrole.

Cette entente est le fruit des démarches dont la lettre adressée à notre «cher Mickey» et les conversations dont nous n'avons aucune trace font partie. C'est la preuve manifeste que M. Gillespie a effectué des démarches qui constituent une violation des lignes directrices en matière de conflits d'intérêt s'appliquant aux anciens ministres.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous avons clairement affaire ici et je le répète, à un «trafic d'influence», à un «octroi de passe-droits», à un «traitement de faveur», autant de termes qui figurent dans les lignes directrices. Je vous rappelle, monsieur le Président, qu'il y a quelques jours, j'ai parlé d'un document du cabinet que j'ai par la suite rendu public et qui montrait qu'un haut fonctionnaire du gouvernement . . .

M. Chrétien: Ce n'est pas un document du cabinet.

M. Clark: Alors dites-nous ce que c'est?

M. Chrétien: C'est une note de service interne, pas un document du cabinet. Savez-vous ce que c'est, un cabinet?

M. Clark: Oui, je sais ce que c'est. C'est un groupe d'hommes et de femmes d'honneur, et nous n'en avons pas, dans ce pays, en ce moment.

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'était, monsieur le Président, une note de service interne, mais elle provenait de fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle disait que ce projet n'était ni viable du point de vue énergétique, ni rentable. Elle disait aussi, de façon extrêmement catégorique, que les experts s'étaient prononcés contre la proposition. Pourtant, elle a été acceptée. Le facteur Alastair Gillespie a prévalu. C'est là l'affaire, à première vue bien fondée, que nous renvoyons au juge nommé par le gouvernement pour trancher précisément ce genre de questions.